



ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

- première demande demande annuelle ou ponctuelle
 renouvellement d'une demande demande pluri-annuelle (Cf. fiche 3-2)

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction
- Conseil régional**
Direction
- Conseil départemental**
Direction
- Commune** ou Intercommunalité
Direction
- Autre (préciser)**

Cadre réservé au service

Date d'arrivée :

Transmis à :

Date de transmission :

Demande de précision/complément/document :

Suite donnée :

1-2. Présentation de l'association

Identités et adresses des structures relevant du secteur marchand avec lesquelles l'association entretient des relations privilégiées :

.....
.....

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes¹ ? oui non

Si l'association est titulaire d'un label, nom et coordonnées de l'organisme qui l'a délivré :

.....

II) Renseignements concernant les ressources humaines au 31 décembre de l'année écoulée:

Nombre d'adhérents de l'association :

dont hommes femmes

Moyens humains de l'association

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>		
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>		
Nombre total de salariés :		
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) ²		
Pour les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés³(Nom prénom ci-dessous)	Rémunérations	Avantages en nature

¹ Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006.

² Effectifs pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT.

³ Article 20 de la loi n° n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif : « Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. »

2. Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ⁴	PRODUITS	Montant
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation⁵	
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Région(s) :	
62 - Autres services extérieurs		Département(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Intercommunalité(s) : EPCI ⁶	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service		871-Prestations en nature	
862-prestations			
864-Personnel bénévole		875-Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

⁴ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁵ L'attention du demandeur est appelée sur la nécessité de faire figurer sous cette rubrique le détail de tous les financements demandés auprès des financeurs publics. Les indications valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant toutes les autorités sollicitées.

⁶ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁷ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Compte de résultat de l'année écoulée

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile,
préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

ou date début :

date de fin :

CHARGES		Prévision	Réalisation	%	PRODUITS		Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action					Ressources directes affectées à l'action				
60 - Achat					70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services				
Prestations de services					74- Subventions d'exploitation				
Achats matières et fournitures					Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)				
Autres fournitures					-				
61 - Services extérieurs					-				
Locations immobilières et mobilières					-				
Entretien et réparation					Région(s) :				
Assurance					-				
Documentation					Département(s) :				
Divers					-				
62 - autres services extérieurs					Intercommunalité(s) : EPCI ³				
Rémunérations intermédiaires et honoraire					-				
Publicité, publication					Commune(s) :				
Déplacements, missions					-				
Services bancaires, autres					Organismes sociaux (détailler) :				
63 - impôts et taxes					-				
Impôts et taxes sur rémunération					Fonds européens				
Autres impôts et taxes									
64- Charges de personnels					L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)				
Rémunération des personnels					Autres établissements publics				
Charges sociales					Aides privées				
Autres charges de personne					75 - Autres produits de gestion courante				
65- Autres charges de gestion courante					Dont cotisations, dons manuels ou legs				
66- Charges financières					76 - Produits financiers				
67- charges exceptionnelles					77- Produits exceptionnels				
68 - Dotation aux amortissements					78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures				
Charges indirectes affectées à l'action					Ressources propres affectées à l'action				
Charges fixes de fonctionnement									
Frais financiers									
Autres									
Total des charges					Total des produits				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES									
86- Emplois des contributions volontaires en nature					87 - Contributions volontaires en nature				
860- Secours en nature					870- Bénévolat				
861- Mise à disposition gratuite de biens et services					871- Prestations en nature				
862- Prestations									
864- Personnel bénévole					875- Dons en nature				
TOTAL					TOTAL				
<p>La subvention de.....€ représente% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.</p>									

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

SIRET :

RNA :

3. Activité de l'association

Lieu où se déroule l'activité de l'association :

- Vous êtes locataire :

A titre gratuit

A titre onéreux : charges annuelles :
Joindre bail ou convention de mise à disposition.

- Vos activités ont lieu dans des installations municipales :

Equipement sportif

Salle Polyvalente

Autres

Nombre de personnes concerné par les activités de l'Association			
Nombre d'adhérents		Nombre de Licenciés adultes	
Nombre d'enfants ussacois		Nombre d'enfants extérieurs	
Nombre d'adultes ussacois		Nombre d'adultes extérieurs	

- Période de fonctionnement :

.....
.....

- Employez-vous du personnel salarié ?

oui

non

- Précisez :

.....

- Avez-vous une école au sein de notre club ?

oui

non

Total	
Nombre d'enfants inscrits	
Fourchette d'âge	De à
Sexe	F : G :
Nombre d'enfants ussacois	
Nombre d'enfants extérieurs à la commune	

